# LEK'TRAIT d'UNION

Les échos du village

mairie de LECQUES

N°2, janvier/février/mars 2021

Bonne Année 2021



## Le Mot du Maire

Nous nous souviendrons longtemps de cette année bien compliquée qui s'achève, une page se tourne enfin!

Sans avoir la mémoire courte, le temps passe, inexorable, et le grand livre des années s'ouvre sur les 365 pages,…encore (presque) vierges.

A nous d'en écrire les beaux moments, de lancer nos défis et de croire en nos résolutions.

Pour notre part, au menu, une gestion sage, sereine, clairvoyante assortie de beaucoup de dynamisme dans tous les dossiers qu'il nous faut analyser, maîtriser, pour des choix judicieux afin de garder l'âme de notre village et son « bien vivre » ensemble.

Cette année difficile nous aura enseigné la solidarité, la tolérance, le respect de la nature.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons le meilleur, à l'aube de cette nouvelle année, du bonheur pour vous et vos proches et surtout une bonne santé.

Sachons profiter des moments heureux qui s'offriront à nous.

En espérant retrouver bientôt ces moments de convivialité, ensemble, et qui nous manquent !

Que 2021 soit pour tous lumineuse, belle et riche de vos ressources.

**Bernadette POHER**

## Sommaire


D'hier à aujourd'hui : la cave coopérative 2
Biblek : infos 3
Rendez-vous avec nos amies les abeilles 4
La Chasse aux pneus... 6
L'église Saint-Etienne de Lecques 6
L'abribus : un petit coup de jeune 6
Le saviez-vous : défibrillateur 7
Au revoir José 7
Un Noël habillé de tristesse ? 7

# D'HIER à AUJOURD'HUI… Coup de projecteur sur la coopérative de Lecques

## Généralités

Les caves coopératives, quelle que soit la région, sont des témoins encore proches d'un temps où la vie de la région s'organisait autour d'une viticulture villageoise.

Les bâtiments originels de ces caves coopératives, se retrouvent vite pris dans la tourmente de la reconversion viticole et de la croissance urbaine régionale.

Au sein de conseils d'administration des coopératives ou des conseils municipaux, le devenir de ces bâtiments est en effet l'objet de débats récurrents, parfois vifs : pour certains, ils sont avant tout inadaptés aux évolutions technologiques actuelles, et doivent être remplacés pour la production de nouveaux vins, pour d'autres, leur localisation sur un terrain proche de l'ancien village est une aubaine pour engager une opération immobilière, pour d'autres encore le bâtiment imposant de « la coopé » symbolise une identité professionnelle ou locale et doit être préservé à tout prix, pour d'autres enfin, il s'agit d'une ressource pour un nouveau projet individuel ou collectif, parfois sans aucun rapport avec le vin.



Conserver, aménager, transformer, détruire, désaffecter, réaffecter……

Les options pour ces bâtiments dont l'activité première n'est plus, sont ouvertes et les enjeux sont renforcés par une nouvelle vague de fusions entre coopératives.

C'est en fait le statut même de ces bâtiments qui fait débat : simple local technique, friche industrielle ou patrimoine communal ? Bien privé ou collectif ?

Dans un tel contexte, l'inventaire réalisé par le Service du Patrimoine de la Région apporte une base de connaissance précieuse pour garder les traces de bâtiments disparus ou qui risquent de disparaître, mais aussi pour infléchir les décisions stratégiques des coopératives en cherchant à maintenir sous différentes formes possibles une mémoire encore présente dans plus de 400 villages de notre région.

Dans ce cas l'acte mémoriel de préservation de l'ouvrage est un acte politique.

La description architecturale est alors complétée par une analyse de l'évolution des usages de ces bâtiments, de leur état, et des dynamismes économiques et sociaux qui les conservent, transforment ou détruisent.



Il faut savoir que beaucoup de petits villages (comme le nôtre) ne peuvent assumer seuls, (et parfois à leur grand regret !) faute de moyens, le lourd tribut des rénovations, réaffectations, et autres travaux de simple mise en sécurité,

## La CAVE DE LECQUES

Si les architectures des caves coopératives diffèrent et rivalisent de créativité et de qualité architecturale, le plus souvent les charpentes marquent leur période : charpente bois, puis charpente acier pour la période entre deux guerres et pour les plus récentes, des structures totalement béton.

La cave de Lecques a été réalisé en 1939, par l'architecte Henri-Jacques FLOUTIER avec des charpentes en acier et terminera sa production vers la fin des années 2000.

La très grande majorité des CAVES sont aujourd'hui démolies pour laisser place, la plupart du temps, à des opérations immobilières de type « immeuble ».

C'était en l'occurrence, la destinée de la cave de notre village, dont les locaux « dangereux » étaient voués à une disparition totale avec la réalisation d'un lotissement de 13 maisons individuelles, avant que cette même destinée ne s'infléchisse vers un projet patrimonial et mémoriel, un lieu de vie et d'art, le coup de cœur d'un passionné !



Le découpage en son centre permet d'apporter un puits de lumière pour le voisinage en modérant l'« imposance » (oui oui c'est un nouveau mot mais je l'aime bien !! cela traduit bien la masse et la disproportion du corps du bâtiment en plein cœur de village)

Donc pas d'immeuble ou de parking, pas de friche industrielle délétère, mais la préservation de son authenticité architecturale originelle, tout en y associant la modernité des matériaux de notre époque pour une restauration harmonieuse.

De plus elle conserve un accès au public de la grande salle, transformée en galerie d'art, ou destinée à recevoir certaines animations artistiques de nature à donner au village une connotation culturelle innovante pour le territoire du pays de Sommières

Elle s'inscrit et se pose maintenant dans son nouveau siècle, avec sa nouvelle destinée, restaurée dans le cœur des villageois, en ayant préservé au mieux une grande partie de ce patrimoine culturel et mémoriel pour plusieurs décennies.

## BIBLEK

Le développement d'une petite bibliothèque en milieu rural est un véritable défi dans sa mobilisation en faveur du livre et de la lecture.

Il a fallu mettre en synergie les acteurs des territoires dans ce domaine, et maintenir depuis de longues années ces échanges, cette relation humaine autour d'un pôle qui se doit attractif et qui a aussi pour objectif un service de proximité toujours à la pointe de l'actualité.

Cette mission est parfois compliquée, et si les moyens mis à disposition sont exploités au mieux de nos possibilités, l'année 2020, si particulière, a quelque peu brisé cet élan !

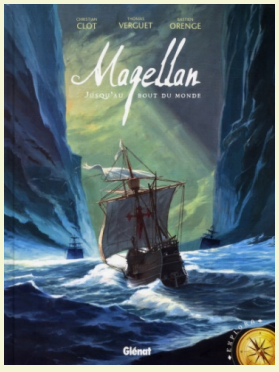


Nonobstant ces constats, il est bien difficile d'avoir une fréquentation régulière malgré nos efforts d'aménagements nouveaux pour rendre notre local agréable, l'accès aux livres facile, et pour rester au plus près des nouveautés.

Alors VIVE 2021, nous croyons en nos défis et nos résolutions, en la réussite de nos projets en notre dynamisme avec votre soutien, il en va de notre survie.

Nous vous proposons de répondre à notre petite enquête ci-contre, de la détacher et de faire quelques pas pour nous l'apporter et échanger, ou bien sûr de la renvoyer par mail !

En attendant voici les coups de cœur du mois….




**Lecturissime**
Plus qu'un récit de voyage,
L'esprit d'un conquistador, le génie d'un navigateur au destin tragique mais qui changera le cours de l'humanité avec le premier tour du monde, le souffle d'un écrivain talentueux qui rend hommage à son aïeul européen !
Le roman d'une folle exploration
A découvrir ou à redécouvrir !
Stephan ZWEIG, Magellan, 1938




Nourri des œuvres de Henri Bosco et Jean Giono, Le Dit du Mistral n'est pas un livre comme les autres.
C'est le début d'un voyage, un roman sur l'amitié, la transmission, ce que nous ont légué les générations de nos aieux et l'héritage que nous laisserons à nos enfants.
C'est une invitation à la vie où se mêlent histoires, légendes et rêves.
Une belle écriture qui vous emporte jusqu'à la dernière page.
Olivier Mak-Bouchard, Le dit du Mistral

# RENDEZ-VOUS AVEC……
# Nos amies les abeilles….

C'est l'hiver, la nature est au repos…

Nos petits amis, réveillés par un printemps précoce, qui avaient envahi avec bonheur routes et champs bien calmes en ce printemps, sont au fond de leurs terriers pour un hiver au chaud.

Cigales, fourmis, et autres abeilles ou guêpes, après avoir butiné tout leur saoul sur les dernières floraisons de nos jardins, ont, elles aussi disparu de notre ciel….

Mais qui sont-elles donc ?

Vous connaissez sans doute ce nectar délicieux, doré, parfois plus sombre, qui ravit vos papilles ou agrémente votre cuisine ou vos pâtisseries : le miel !

Et par là, ces travailleuses infatigables et bourdonnantes, les abeilles..



Petit retour sur la genèse de ces abeilles à miel : elles sont probablement apparues avec les premières fleurs, il y a quelques 100 millions d'années !

Mais savez-vous qu'elles ne sont qu'une infime partie des 20 000 espèces d'abeilles répertoriées sur la planète (2500 en Europe et un petit millier en France).

Entre les abeilles sauvages, les solitaires (mais oui !), les sociales, les domestiques ou plus simplement Apis cerana, buckfast, florea, dorsata….oh la la ! on y perdrait son latin.

La plupart produit peu ou prou de miel, en tout cas pas suffisamment pour être cataloguées comme « mellifères »

A l'heure où notre planète a trouvé quelque répit (confinement oblige) nous avons pu observer ces petits êtres vivants, déterminants dans notre vie quotidienne, car sans elles, point de fruits ni de légumes, ni ce renouveau de végétation à chaque printemps.

Mais à l'inverse, nos jardins, cultivés naturellement, sont devenus au fil du temps, un habitat essentiel à leur survie.

Malheureusement elles sont en danger, leur nombre ne cesse de diminuer : il est temps d'agir pour mieux les protéger : découvrir leur habitat, et apprendre à mieux les accueillir dans nos jardins.

Il existe diverses plantes mellifères pour toutes les saisons et en les intégrant dans nos jardins, nous permettons aux « butineurs » de trouver de quoi subsister même en hiver !

Alors pour vous donner un petit avant goût de printemps, j'avais envie de vous faire partager la passion d'un « HAPPYCULTEUR » lecquois (non ! non ! pas de faute d'orthographe !) un simple jeu de mot qui le caractérise bien…

Une expérience qui le » titillait » depuis plusieurs années et qu'il a décidé de mener à bien, en amateur éclairé, intarissable lorsqu'il s'agit de ses amies, qu'il a observé, qu'il a su presque apprivoiser avec de longues « conversations intimes »

Depuis toujours l'abeille n'a cessé de fasciner l'homme : elle participe à l'équilibre du monde vivant et si elle a peu besoin de nous, nous, nous avons terriblement besoin d'elle.

Voyons un peu cette relation particulière entre l'apiculteur et ses « filles ».

Un essaim ou colonie d'abeilles forme une SOCIETE BIEN STRUCTURÉE, en 3 castes à la morphologie et au rôle bien distincts.

Tout d'abord **LA REINE** : c'est elle qui assure la descendance en pondant jusqu'à 2000 oeufs par jour en pleine saison.

**LES OUVRIERES,** quelques dizaines de milliers, occupent des fonctions nécessaires au développement et à la survie de la colonie. De nettoyeuses elles deviendront nourrices, bâtisseuses, manutentionnaires (transformation et stockage du miel), ventileuses, gardiennes, et butineuses.

Et enfin, **LES MÂLES**, quelques milliers aussi, qui, essentiellement jouent un rôle à la fécondation de la reine.

Ils seront chassés de la colonie, à la mauvaise saison, quand les ressources de nourriture auront diminué.

Si les abeilles produisent du miel, c'est qu'elles participent à la pollinisation des fleurs.

C'est cette activité pollinisatrice qui est fondamentale pour la survie de la végétation naturelle. Sans fécondation, pas de graine, ni de fruits.

Mais entre les fleurs et les abeilles, c'est toute une autre histoire….

Avec tant de poésie…

En effet, les fleurs ne peuvent pas s'étreindre, elles attirent donc les abeilles avec un doux liquide sucré, le nectar.

C'est en butinant les fleurs pour récolter ce nectar que les abeilles se chargent les pattes de pollen pour l'apporter à d'autres fleurs : elle se transforment alors en « messagère de l'amour »

En saison hivernale, la nature s'endort, les abeilles moins nombreuses, se resserrent pour former une boule autour de la reine et garder de la chaleur en attendant le printemps.

Dans nos régions méditerranéennes, il faudra attendre février ou mars pour que la nature se réveille, et qu'une nouvelle saison apicole puisse commencer.

Le « berger des abeilles » devra se montrer patient jusque-là, avant de rendre visite à ses « filles », de les observer de nouveau, de les bichonner, avant de récupérer en échange un peu de cet or de la ruche, le miel.

## Guêpes ou abeilles ?

Les abeilles se distinguent nettement des guêpes par leur morphologie, et des bourdons qui ne sont pas les mâles des femelles des abeilles (appelés faux bourdons),

Les guêpes sont une espèce bien à part qui a ses propres colonies, qui supporte les basses températures et peut donc polliniser les premières fleurs du printemps lorsque nos abeilles hivernent encore.

L'abeille



La guêpe



Soyez attentifs et observateurs….

L'une ne pique que si elle est dérangée dans son labeur car elle meurt en laissant son dard situé sous l'abdomen ! c'est l'abeille..

La guêpe pique dès qu'elle se sent attaquée et garde son dard...

Si ses piqûres ne sont pas mortelles (sauf en cas d'allergie) elles sont.. douloureuses...

## LA CHASSE AUX PNEUS...

Au détour de nos chemins, çà et là, promeneurs et randonneurs rencontraient ces amoncellements noirs, tortueux de pneus usagés et qui faisaient la joie des ronces l'été : spectacle bien peu amène mais surtout polluant et ce depuis des décennies.

C'était sans compter sur notre détermination à rendre notre territoire plus propre et à lui rendre sa beauté naturelle.

La communauté de Communes du Pays de Sommières a enfin entendu nos doléances, et a accepté de nous aider à éliminer cet héritage peu écologique !

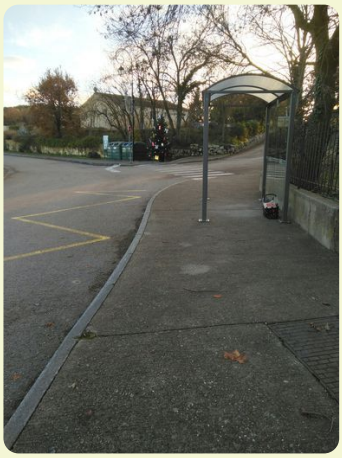


Il a fallu repérer tous les sites encombrés, et nos agents communaux ont relevé les manches afin d'évacuer ces « tas » peu esthétiques en les débarrassant des herbes et ronces (c'est bien le comble !) : nous en avons terminé avec ces sculptures bizarres moyennant tout de même une facture à charge de la municipalité.

Fleurs et herbes folles peuvent reprendre possession de leurs terrains de jeux favoris, les prairies.

## UN PETIT COUP DE JEUNE

Ce bloc au carrefour des routes, l'abribus, d'un rose un peu « vieilli » par le temps, n'est plus ! Le 17 novembre dernier, la démolition de ce repère visuel pour livraisons de tous ordres, ou encore repère d'activités parfois peu glorieuses, a été entérinée. Son emplacement a dans un premier temps accueilli notre sapin dûment décoré sous les illuminations du village pour les fêtes.



Le nouvel abribus dresse fièrement sa stature claire, moderne, plus élancée et surtout placée plus en adéquation avec la circulation des bus, tout en jouant son rôle « d'abri » !

## L'ÉGLISE SAINT-ÉtIENNE de Lecques fait peau neuve…

### Quelques principes généraux

L'église et son clocher sont des éléments incontournables d'un village, de son histoire et reste un témoin de l'organisation des campagnes françaises.

A l'échelle des territoires, elle relève la dîme (à l'origine, une redevance du dixième d'un gain ou d'une récolte pour financer le culte ou pour l'attribution des lieux de sépultures (apparition des cimetières).

Depuis l'histoire a tourné ses pages….mais ce n'est pas l'objectif de ces quelques lignes… dommage ? peut-être plus tard !

Depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, les communes sont propriétaires des églises construites avant cette date, et ont la faculté (mais non l'obligation) d'engager les dépenses nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices de culte, affectés gratuitement aux diocèses.



Les travaux de rénovation sont très lourds et ne peuvent pas toujours être supportés par les communes seules : région, département, sont appelés à la rescousse et la participation varie selon le statut juridique des édifices (protégés, classés) et la nature des entretiens.

Les communes sont responsables en cas d'accident dû au défaut d'entretien comme le stipulent les nombreux arrêts de jurisprudence, ce qui les conduit généralement à ne pas négliger cet entretien.

### Les travaux sur LECQUES

Ce serait une lecture un peu fastidieuse de vous retracer les processus d'un tel engagement, mais vous l'aurez compris, quelques explicitations sont aussi bien utiles.

L'ensemble des interventions rentre dans les conditions de travaux ci-dessus et ont le soutien du Département du Gard et de la Région pour 30%, l'Etat, 30% et le reste à charge de la commune.

Les travaux sont en cours…l'église, son clocher et la place retrouveront leur lettre de noblesse en cœur de village pour 2021.

# DÉFIBRILLATEUR…
# La Mairie aux normes !

Un petit dernier voit le jour sur les murs de la Mairie, un défibrillateur !

C'est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victime d'arrêt cardiaque.

Accompagné d'un massage cardiaque, il contribue à augmenter significativement les chances de survie.

En France, chaque année entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu les sauver en pratiquant les gestes de premiers secours, et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes d'aide médicale n'arrivent.

Mais direz-vous, qui peut, sait ou saurait utiliser un tel appareil ?




Quel que soit le type de dispositif, et grâce à une assistance vocale, l'utilisateur même néophyte, est guidé, pas à pas, du massage cardiaque jusqu'au placement des électrodes.

Le défibrillateur fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

Par décret (2007-705 du 4 mai 2005) relatif à l'utilisation de ce dispositif, toute personne, même non-médecin et quel que soit son âge, est habilitée à utiliser l'appareil, dans le cadre d'une urgence.

Une telle information est importante, même si parfois elle peut faire « peur » et permet ainsi de se familiariser avec le défibrillateur et les bons gestes qui s'y rapportent.



## AU REVOIR JOSÉ….

L'heure de la retraite a sonné pour notre employé communal depuis maintenant 15 ans, José.

Tout d'abord mécanicien pendant 18 ans, il est recruté en 2005 et assurait depuis l'entretien du village.

C'est lui qui mettra en service la nouvelle station d'épuration.

Aujourd'hui il a passé le relais à Pascal, qui arrive d'une autre commune et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Dans ce contexte difficile de crise sanitaire, nous n'avons pu fêter comme il se doit le départ de José, mais ce n'est que partie remise, lorsque les conditions seront plus favorables (bientôt ?)

Nous ne pouvons que souhaiter à notre « MAC GIVER » communal, une santé de fer pour une retraite des plus actives.

Article du Midi Libre du 1/12/2020

# UN NOEL HABILLÉ
# de tristesse cause COVID-19 ?

**Que nenni !**

Notre innovation 2019 était le repas des aînés, moment très convivial et qui fut un franc succès !

Mais le virus, ce grossier personnage, n'a pas voulu de cette jolie manifestation.

Alors nous avons décidé de faire porter, par les employés municipaux, quelques 48 coffrets remplis de gourmandises de toutes sortes, réalisés par la boutique de Sommières, « Des Cévennes à la Camargue » à tous nos aînés du village, à partir de 75 printemps.

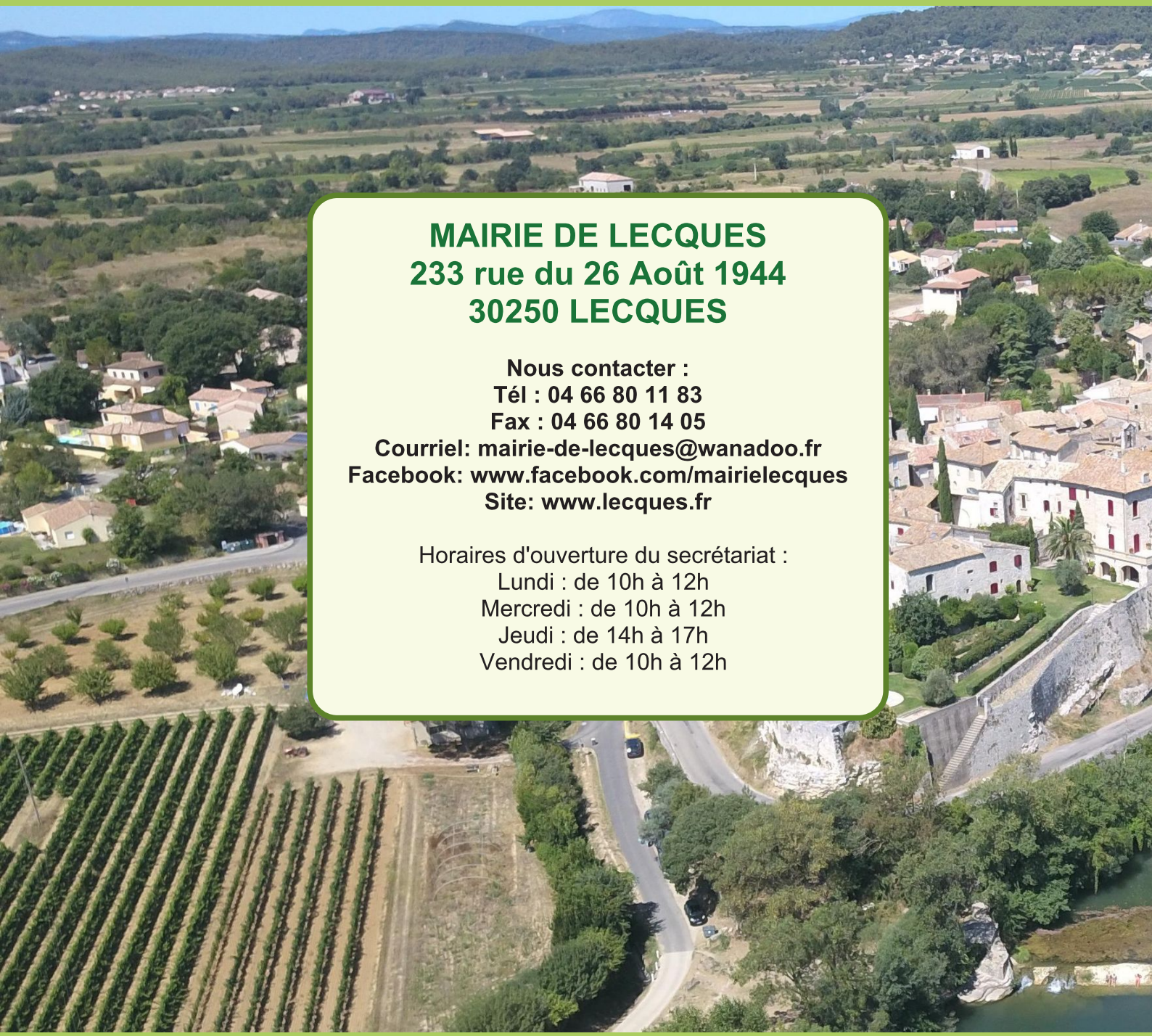
Chacun a pu profiter d'un moment de bavardage bien sympathique.

Nous espérons que ces douceurs auront été porteuses d'un peu de chaleur et de gaieté, dans ces jours d'isolement forcé.



**Une anecdote sur l'histoire de Lecques à raconter ?**
**Un témoignage ? Des documents ? Des photos ?**
**Des cartes postales ? Une idée solidaire ?**
**Je suis la PLUME de ce petit journal pour le plaisir de tous.**

**Contactez-moi : Mblt3034@gmail.com**
**Ou pour une rencontre : téléphone Mairie 04 66 80 11 83**



## MAIRIE DE LECQUES
## 233 rue du 26 Août 1944
## 30250 LECQUES

**Nous contacter :**
**Tél : 04 66 80 11 83**
**Fax : 04 66 80 14 05**
**Courriel: mairie-de-lecques@wanadoo.fr**
**Facebook: www.facebook.com/mairielecques**
**Site: www.lecques.fr**

Horaires d'ouverture du secrétariat :
Lundi : de 10h à 12h
Mercredi : de 10h à 12h
Jeudi : de 14h à 17h
Vendredi : de 10h à 12h

©2021 Mairie de Lecques - Chargée de publication : Michèle Blanchot - Photo couverture : Lionel Arnould
Impression : Atelier JPB, 34190 Laroque - Ne pas jeter sur la voie publique

Pour toutes les alertes
téléchargez l'application Info-Flash sur votre téléphone
et suivez l'actualité en temps réel

Info-Flash